

L'Abbeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No. 73.

NOUVELLE-ORLEANS MARDI MATIN, 30 JUIN 1874.

47me Année.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 30 JUIN.

VENTES A L'ENDEMIC DE CE JOUR.

Par E. Roger & C°, dans leurs salles d'encaisse, bourses, souliers et brodequins.

Par D. E. Murphy aux No's 7 et 9 rue Thibault, dans les salles d'encaisse, bourses, etc., pour le dépôt de souliers, aussi au No's 10 rue Thibault.

Par Hoffman, Marks & Co., au No 22 de la rue de Chartres, bourses, souliers et brodequins.

Par D. E. Murphy, aux No's 18 et 20 rue des Magasins, bourses et sacs à dos.

EPMM: G. De Forest & Co., encanteurs, vente grande jusqu'à dimanche, 2 juillet 1874, à partir de 10 h. à 12 h. à la vente de l'abri de la Bourse, à l'existence de l'abri, (cottage) située à la Basse St. Louis et dénommée comme "habitation de la Basse". Vérez le passe à la Bourse.

La question d'organisations.

Il ne faut pas que les amis de la bonne cause se découragent si bien voient un peu de confusion se produire, au début, dans les réunions de l'Assemblée générale pour organiser la partie de la résistance au radicalisme. Cela était inévitable dans les conditions où nous nous trouvons placés. Il est évident que M. Kellogg et ses amis ont fait tout ce qu'ils pouvaient pour empêcher les discussions des dimensions nécessaires, et qu'ils ont environs des débats conservateurs et qu'ils ont environs des débats dans les réunions pour discuter des discussions irritantes. D'un autre côté, la plénitude des affaires ayant débordé, il n'y a pas de temps pour empêcher les postulats aux emplois seraient, ce qui plus considérable que d'habitude, ce qui multiplie les intrigues et les embûches de la part des chevaliers de place.

Encore de deux côtés, les hommes de la meilleure volonté s'organisent l'opposition.

Les uns sont ravis de maintenir l'organisation démocratique, les autres voudraient qu'il y ait une organisation unique.

Tout d'abord, les hommes secrets de Kellogg devront être démontés et mis à l'écart.

S' il n'autre part, les citoyens respectables, qui n'ont pas pu se concilier l'opposition, mais qui ont été obligés de se mettre directement en rapport avec les masses discréditées, il n'est pas facile que l'influence de leurs noms et de leurs conseils ne devrait l'emporter sur celle de l'autre partie des hommes qui n'ont d'autre mobile que l'appel des masses.

Si l'on subdivise les organisations de Ward comme celles favorisées, celle de la Chambre, celle de l'Assemblée générale et l'Assemblée nationale, et l'autre partie, il n'est pas difficile de se faire une idée de ce qui se passe.

Une des questions qui préoccupent, en ce moment, tous les hommes de l'Assemblée nationale, c'est l'organisation des masses discréditées et il faut attendre que les masses discréditées et l'autre partie démontent l'autre démontage.

Cette question a déjà été débattue dans les réunions de Ward et elle devra être résolue dans l'Assemblée générale.

Il n'y a pas de doute que l'autre partie

soit maintenue et conservée.

Il n'y a pas de doute que l'autre partie

soit maintenue et conservée.

Il n'y a pas de doute que l'autre partie

soit maintenue et conservée.

Il n'y a pas de doute que l'autre partie

soit maintenue et conservée.

Il n'y a pas de doute que l'autre partie

soit maintenue et conservée.

Il n'y a pas de doute que l'autre partie

soit maintenue et conservée.

Il n'y a pas de doute que l'autre partie

soit maintenue et conservée.

Il n'y a pas de doute que l'autre partie

soit maintenue et conservée.

Il n'y a pas de doute que l'autre partie

soit maintenue et conservée.

Il n'y a pas de doute que l'autre partie

soit maintenue et conservée.

Il n'y a pas de doute que l'autre partie

soit maintenue et conservée.

Il n'y a pas de doute que l'autre partie

soit maintenue et conservée.

Il n'y a pas de doute que l'autre partie

soit maintenue et conservée.

Il n'y a pas de doute que l'autre partie

soit maintenue et conservée.

Il n'y a pas de doute que l'autre partie

soit maintenue et conservée.

Il n'y a pas de doute que l'autre partie

soit maintenue et conservée.

Il n'y a pas de doute que l'autre partie

soit maintenue et conservée.

Il n'y a pas de doute que l'autre partie

soit maintenue et conservée.

Il n'y a pas de doute que l'autre partie

soit maintenue et conservée.

Il n'y a pas de doute que l'autre partie

soit maintenue et conservée.

Il n'y a pas de doute que l'autre partie

soit maintenue et conservée.

Il n'y a pas de doute que l'autre partie

soit maintenue et conservée.

Il n'y a pas de doute que l'autre partie

soit maintenue et conservée.

Il n'y a pas de doute que l'autre partie

soit maintenue et conservée.

Il n'y a pas de doute que l'autre partie

soit maintenue et conservée.

Il n'y a pas de doute que l'autre partie

soit maintenue et conservée.

Il n'y a pas de doute que l'autre partie

soit maintenue et conservée.

Il n'y a pas de doute que l'autre partie

soit maintenue et conservée.

Il n'y a pas de doute que l'autre partie

soit maintenue et conservée.

Il n'y a pas de doute que l'autre partie

soit maintenue et conservée.

Il n'y a pas de doute que l'autre partie

soit maintenue et conservée.

Il n'y a pas de doute que l'autre partie

soit maintenue et conservée.

Il n'y a pas de doute que l'autre partie

soit maintenue et conservée.

Il n'y a pas de doute que l'autre partie

soit maintenue et conservée.

Il n'y a pas de doute que l'autre partie

soit maintenue et conservée.

Il n'y a pas de doute que l'autre partie

soit maintenue et conservée.

Il n'y a pas de doute que l'autre partie

soit maintenue et conservée.

Il n'y a pas de doute que l'autre partie

soit maintenue et conservée.

Il n'y a pas de doute que l'autre partie

soit maintenue et conservée.

Il n'y a pas de doute que l'autre partie

soit maintenue et conservée.

Il n'y a pas de doute que l'autre partie

soit maintenue et conservée.

Il n'y a pas de doute que l'autre partie

soit maintenue et conservée.

Il n'y a pas de doute que l'autre partie

soit maintenue et conservée.

Il n'y a pas de doute que l'autre partie

soit maintenue et conservée.

Il n'y a pas de doute que l'autre partie

soit maintenue et conservée.

Il n'y a pas de doute que l'autre partie

soit maintenue et conservée.

Il n'y a pas de doute que l'autre partie

soit maintenue et conservée.

Il n'y a pas de doute que l'autre partie

soit maintenue et conservée.

Il n'y a pas de doute que l'autre partie

soit maintenue et conservée.

Il n'y a pas de doute que l'autre partie

soit maintenue et conservée.

Il n'y a pas de doute que l'autre partie

soit maintenue et conservée.

Il n'y a pas de doute que l'autre partie

soit maintenue et conservée.

Il n'y a pas de doute que l'autre partie

soit maintenue et conservée.

Il n'y a pas de doute que l'autre partie

soit maintenue et conservée.

Il n'y a pas de doute que l'autre partie

soit maintenue et conservée.

Il n'y a pas de doute que l'autre partie

soit maintenue et conservée.

Il n'y a pas de doute que l'autre partie

soit maintenue et conservée.

Il n'y a pas de doute que l'autre partie

soit maintenue et conservée.

Il n'y a pas de doute que l'autre partie

soit maintenue et conservée.

Il n'y a pas de doute que l'autre partie

soit maintenue et conservée.

Il n'y a pas de doute que l'autre partie

soit maintenue et conservée.

Il n'y a pas de doute que l'autre partie

soit maintenue et conservée.

Il n'y a pas de doute que l'autre partie

soit maintenue et conservée.

Il n'y a pas de doute que l'autre partie

soit maintenue et conservée.

Il n'y a pas de doute que l'autre partie

soit maintenue et conservée.

Il n'y a pas de doute que l'autre partie

soit maintenue et conservée.

Il n'y a pas de doute que l'autre partie

soit maintenue et conservée.

Il n'y a pas de doute que l'autre partie